



Édito

Chères Chambonnaises,
chers Chambonnais,

Il y a quatre mois, vous nous avez accordé votre confiance pour conduire notre commune.

Depuis notre prise de fonction, notre priorité a été d'agir avec sérieux, transparence et responsabilité afin de préparer l'avenir du Chambon-sur-Lignon.

Nous avons d'abord engagé un travail approfondi sur les finances communales. Dans un contexte où chaque euro compte, nous avons mis en œuvre un plan de réduction des dépenses visant à maîtriser les coûts de fonctionnement, à optimiser les moyens de la commune et à retrouver une capacité d'investissement. Cette démarche n'est pas synonyme de renoncement mais bien d'une gestion rigoureuse qui nous permettra de financer les projets essentiels sans compromettre l'avenir.

Parallèlement, nous souhaitons porter un regard nouveau sur notre village. Le Chambon-sur-Lignon possède des atouts exceptionnels : son histoire, ses paysages, sa qualité de vie, ses commerces dont plusieurs viennent de rouvrir. Notre ambition est de les mettre davantage en valeur afin de renforcer l'attractivité touristique tout au long de l'année. Le tourisme est un levier de développement économique mais il ne peut pas être dissocié de la vitalité de notre commerce local.

L'emploi doit également rester notre priorité avec l'accompagnement de toutes les initiatives locales ; des entreprises, des artisans, des professionnels du tourisme et des associations pour créer une dynamique collective et ainsi contribuer à faire du Chambon un village vivant et actif.

Notre volonté est simple : faire du Chambon-sur-Lignon une commune où il fait bon vivre, entreprendre, travailler et séjourner mais aussi pouvoir faire bénéficier à l'ensemble de la population d'une maison de santé performante et pluridisciplinaire. Elle accueillera en fin d'année, deux nouveaux dentistes, un orthoptiste et une psychanalyste.

Nous souhaitons faire également profiter à nos enfants d'une nouvelle crèche dès que possible, en partenariat avec la Communauté de communes du Haut-Lignon.

Les premiers mois ont été consacrés à poser des bases solides. Les prochains seront ceux de la concrétisation de nos projets.

Je vous remercie de votre confiance et vous souhaite un bel été au Chambon-sur-Lignon.

... Jean-Noël Souvignet - Maire

Sommaire

P.2-3/ Du côté des finances /
Le lac de Devesset

P.4-5/ Gestion des déchets /
Avoir un chien c'est être responsable

P.6-7/ Le Chambon-sur-Lignon :
un tourisme en pleine évolution

P.8/ Nouvelles installations / Tennis

P.9/ Animations / 6X6

P.10/ Prix du 1^{er} roman / Nouveau festival

P.11/ Le CCAS / Travaux, voirie et chemins

P.12/ Carsat et AG2R /
Mot du groupe minoritaire

AUDIT FINANCIER : TRANSPARENCE RESPONSABILITÉ ET REDRESSEMENT



Le 11 juin 2026 Stephen Loureiro a présenté les résultats de l'audit promis et destiné à exposer aux habitants un état des lieux objectif à date des finances de la commune.

Cette démarche de transparence répond à une conviction forte :

les habitants sont les premiers concernés par la gestion de leur commune et ont le droit de connaître la réalité de sa situation. Les conclusions de l'audit mettent en évidence une situation particulièrement fragile. (Résumé ci-dessous).

Depuis notre présentation, nous avons contracté 2 emprunts à long terme (sur 25 ans pour un montant de 1 200 000 €) que nous avons utilisés immédiatement pour régler des dettes extrêmement urgentes (fournisseurs et une ligne de trésorerie remboursable le 3 juillet 2026).

Il n'est pas idéal dans l'absolu de régler des dépenses « à court terme » par un emprunt à 25 ans, mais nous n'avions pas le choix...

- D'une part, l'urgence des dettes à payer ne permettait pas d'envisager une autre solution qui aurait pris plus de temps à se mettre en place...
- D'autre part notre faible capacité à dégager de l'épargne nous obligeait à obtenir les annuités les plus faibles possibles.

Nous travaillons dorénavant à un plan d'économies de dépenses de fonctionnement qui doit nous permettre de retrouver un niveau correct d'épargne brute (nécessaire pour rembourser notre dette et financer des investissements).

Il nous faudra également dans les mois à venir reconstituer notre fonds de roulement (notre matelas de sécurité).

La situation financière présentée le 11 juin 2026

La commune a touché 4,1 millions d'euros du leg Schwam. 3 millions d'euros ont été dépensés en investissements, 1,1 million d'euros en dépenses de fonctionnement.

Des investissements pléthoriques ont été réalisés entre 2020 et 2025, pour plus de **10,5 millions d'euros** (pour partie financés par le leg).

Citons les principaux investissements :

Jeux de la plage	450 000 €
Déménagement du monument aux morts	345 000 €
Rénovation de l'ancienne mairie	744 000 €
Aménagement du lotissement les Airelles	1 090 000 €
Achat et démolition de la Trifolia et de son immeuble	822 000 €
Rénovation des vestiaires du tennis	390 000 €
Travaux post crue non assurés	416 000 €
Rénovation école maternelle	440 000 €
Voirie	1 925 000 €
Matériel de transport	438 000 €

beaucoup d'argent a été dépensé dans des dépenses de fonctionnement trop importantes (et bien supérieures à celles des communes voisines).

En synthèse, beaucoup de gaspillage... le leg ayant donné aux élus de l'ancienne majorité une sensation de richesse (les élus minoritaires ayant largement alerté sur cette situation).

Nous vous présenterons à l'automne le budget 2027. Notre route sera austère mais notre engagement est clair : remettre le village dans une spirale financière vertueuse...

LES INDEMNITÉS DE VOS ÉLUS
Indemnités Mandature 2020-2026
756,55 € / adjoint/mois
264,21 € / conseiller/mois

LES INDEMNITÉS DE VOS ÉLUS
Indemnités Mandature 2026-2033
756,34 € / adjoint/mois
267,18 € / conseiller/mois

Le conseil municipal 2020-2026 comptais 5 adjoints et 4 conseillers délégués.

Le conseil municipal 2026-2033 compte 6 adjoints et 3 conseillers délégués.

Bel été à tous !

... Isabelle Panel

LAG DE DEVESSET

Un accès réglementé pour préserver un site partagé par trois communes. Le lac de Devesset est bien plus qu'un lieu de baignade et de loisirs. Géré par le Syndicat Intercommunal de Gestion du Lac de Devesset (SIGLD), il constitue un espace naturel dont la préservation est assurée collectivement par les communes de Devesset, de Saint-Agrève et du Chambon-sur-Lignon.

Le SIGLD est chargé de la gestion du plan d'eau, de ses équipements touristiques, de la qualité de l'eau et de la protection de son environnement. Ces dernières années, à la suite des épisodes de prolifération de cyanobactéries, le syndicat a renforcé son engagement en nouant un partenariat avec l'Université Jean Monnet afin de mener des recherches scientifiques sur le lac, mieux comprendre son fonctionnement et accompagner sa préservation sur le long terme. Conditions d'accès pour les habitants des communes membres :

• **Résidences principales** : les habitants des communes de Saint-Agrève, Devesset et Le Chambon-sur-Lignon bénéficiant d'une résidence principale disposent d'un accès gratuit au lac. Pour obtenir leur vignette d'accès, ils doivent obligatoirement se présenter à la réception du camping avec la carte grise du véhicule et avec le véhicule correspondant. La vignette est apposée uniquement par le personnel de la réception.

• **Résidences secondaires** : les propriétaires d'une résidence secondaire située sur l'une des trois com-



munes peuvent souscrire un abonnement saisonnier de 20 €. Sur présentation d'un justificatif de domicile, un ticket nominatif leur est remis après règlement. Celui-ci est associé à la plaque d'immatriculation du véhicule déclaré. Abonnements pour les autres usagers 30 €, valable un mois de date à date.

• **Tarifs d'accès au lac de Devesset** : les tarifs sont applicables les deux derniers week-ends de juin ; les mois de juillet et août ; les deux premiers week-ends de septembre. Visiteur du lac (sans véhicule) gratuit ; visiteur du camping 2.00 € ; véhicule 2 roues 3.00 € ; véhicule 4 roues 5.00 € ; entrée après 16h 2.00 € ; autocar/bus/minibus 25.00 €.

À travers cette organisation, le SIGLD entend concilier accueil du public, développement touristique et préservation d'un site naturel emblématique du plateau. Une gestion concertée qui permet aux trois communes membres de continuer à faire du lac de Devesset un espace de loisirs accessible, tout en veillant à protéger un environnement particulièrement sensible.

... Pascale Blanc

UN POINT SUR LA GESTION DES DÉCHETS



La compétence « gestion des déchets » est une compétence obligatoire des Communautés de Communes (CC). C'est donc la Communauté de Communes du Haut-Lignon qui porte cette compétence, qu'elle délègue à un syndicat dédié, le SICTOM Monts et Vallées, dont le siège est à Tence.

La gestion des déchets sur notre territoire comporte plusieurs volets :

- Le ramassage des ordures ménagères (sacs poubelle)
- L'organisation du tri
- Le compostage partagé
- La gestion des déchèteries
- La sensibilisation de tous les publics.

Compte tenu des volumes croissants de tri, nos poubelles d'ordures ménagère s'allègent. C'est la raison pour laquelle la plupart des collectes s'opère désormais toutes les deux semaines, l'autre raison étant économique.

Pour le Chambon, le calendrier des collectes est le suivant, selon les quartiers (on peut le retrouver sur le site du SICTOM), « sictom-tence.fr » :

LE CHAMBON/LIGNON	Lundi	Impaires	Cévenole ; Chemin Pont de la Dame ; Chemin du Pascuralou ; Chemin Coin du Bois ; Impasse du Chomier ; Chemin du Luquet ; Rue Haute ; Les Castors ; Rue Basse ; ZA Les Lebreys
		Paires	Chemin Bois du Mélèze ; Chemin de Peyrouet ; [Chemin des Massottes : collecte au point de regroupement] ; Chemin du Drago ; Chemin du Pain du Coucou ; Domaine du Fraisse ; Piscine Tennis ; Route de Devesset
		Toutes	BEL'0 ; Camping ; Chemin de Chante Oiseau ; Chemin de la Croisière ; Chemin de la Plage ; Chemin de la Roseraie ; Chemin de Molle ; Chemin de Tata Zoé ; Chemin des Ecureuils ; Chemin des Enfants à la Montagne ; Chemin des Genêts ; Chemin des Jonquilles ; Chemin du Bocage de Lambert ; Chemin du Bois du Genest ; Chemin du Moulin ; Chemin du Petit Bois ; Chemin du Plateau ; Chemin du Pré de Graine ; Chemin du Sarzier ; Collège ; D157 ; Impasse des Griottes ; Impasse du Clos Gentil ; Impasse de Pupier ; Intermarché ; L'EHPAD ; Lotissement de L'Etang ; Maison Marguerite ; Montée du Chant de l'Âme ; Place des Balayes ; Résidence Chante Oiseau ; Route de Saint Agrève ; Route de Tence ; Route du Mazet (jusqu'au Pont) ; Rue des Ecoles ; Rue de l'Eglise ; Rue de la Grande Fontaine ; Rue de la Poste ; Rue de la Gare ; Rue du Temple ; Rue Neuve ; Stade ; ZA Les Lebreys
	Mardi	Paires	La Grange ; Les Eyres
	Jeudi	Impaires	Bois du Genest ; Camp l'Hermon ; Chabannes ; Charreyrial ; Chemin de la Pierre de Lune ; Chemin de Sauron ; Cheyne ; [Courret : collecte en bord de route] ; [Flachet : collecte bord de route] ; [La Bâtie de Cheyne : collecte au Pont du Cholet] ; La Bruyère ; La Rialle Noire ; Le Champ ; Le Cholet ; Le Moulin de Bayle ; Le Genest ; Les Balayes [Charleston] ; Les Terrasses du Golf ; Le Golf ; [Puissant : collecte en bord de route] ; La Vigne ; Les Saliques ; Chemin de Fouzalloux ; [Filrame : collecte en bord de route] ; Les Roberts ; La Souche ; La Bétrix ; La Chalière ; Le Pont du Cholet ; Les Tavas ; [Maison Neuve : collecte en bord de route] ; Manissole ; Paillet ; Peymartin ; Le Pont du Luquet ; Les Barandons ; Riondet ; Romières ; ZA Les Lebreys
		Paires	La Celle ; Péaure ; ZA Les Lebreys ; Les Arelles ; Route du Mazet ; La Bourgea ; La Fayolle ; La Petite Fayolle ; Le Chomor ; Charratier ; Les Eyrauds ; Devet ; La Fayolle du Lac ; Fin D151 ; Route de la Suchère ; Chemin du Vermillon ; [Les Versas : collecte en bord de route] ; [Les Basties : collecte en bord de route] ; Le Cher ; Géranton ; Le Pin ; [Les Ribeyres : collecte en bord de route] ; Fontbouchard ; La Maisonneuve ; Peybernet ; Le Brochet ; Château du Pont de Mars ; Riou la Grange ; [Gory : collecte en bord de route] ; [Simondon : collecte en bord de route] ; Poutrant ; La Suchère ; Bois Vialotte ; Patron ; Chemin de la Touche ; Chemin de Magnac ; Chemin du Bois de Jean ; Chemin des Sautières ; Chemin du Suc Allard
		Toutes	Gros Producteurs (Intermarché, Maison de Retraite, Restaurant, Bouche, Boulangerie)
	Vendredi	Impaires	Beaujeu ; La Colinette ; Le Crouzet ; Sagnemorte ; Chante grenouille
		Paires	Le Monastier ; Larcisse

Le financement de la gestion des déchets :

Le SICTOM est financé principalement par les CC, ainsi que par les contributions des éco-organismes.

Les CC lèvent l'impôt via la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), **qui apparaît sur la taxe foncière**, établie au nom du propriétaire. La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété. **Le montant de la taxe est fixé chaque année par la Communauté**

de Communes, ainsi que le tarif de levée sur les deux territoires (Haut-Lignon et Haut Pays du Velay) où a été mise en place la « taxe incitative » : sur le Haut-Lignon, 80 % de la TEOM est sur l'impôt foncier, et « le reste » est une part variable :

(Nombre de levées du bac de l'utilisateur) x (tarif de la levée du bac).

Chaque facturation prend en compte les levées faites l'année précédente.

Tarifs des levées 2025 pour la facturation de 2026 :
(En fonction de la contenance du bac)

▪ 80L : 1,17 € ▪ 140L : 2,04 € ▪ 180L : 2,63 €
▪ 240L : 3,50 € ▪ 770L : 11,24 €

Des tarifs forfaitaires ont été votés pour certains cas particuliers :

- 80 € pour les usagers n'ayant pas de bac à ordures ménagères ou ayant un bac et refusant de s'en servir.
- **Rappel** : il est strictement interdit de transporter ses poubelles sur son lieu de travail ou en dehors du territoire.

La TEOM est un choix de financement du service public d'élimination des déchets ménagers qui doit encourager chacun à se responsabiliser par rapport à la production de ses déchets, en devenant acteur de sa facture. Ainsi, pour réduire la part variable de sa facture, chacun va essayer de réduire les levées de sa poubelle d'ordures ménagères. Pour atteindre cet objectif, les usagers devront :

- Trier en portant les emballages, le papier et le verre dans les points tri installés par le SICTOM.

Avec l'accroissement de la population l'été, les éco-points sont parfois rapidement saturés, notamment celui de la place des Balayes malgré les efforts du SICTOM pour démultiplier les collectes.

Rappelons qu'il est interdit (passible d'amende) et parfaitement incivique de laisser ses déchets à proximité des colonnes. La commune est suffi-

samment maillée (20 sites, + la déchèterie !) pour qu'un autre éco-point à proximité puisse accueillir les déchets de verres, emballages et papiers. Les sites d'implantation des éco-points se trouvent sur la carte du village, disponible à l'Office du Tourisme.

- Déposer en recyclerie les objets pouvant avoir une seconde vie (Recyclerie de l'Armée du Salut, ZA les Lebreys au Chambon/Lignon), donner ou échanger.
- Composter ses déchets alimentaires, chez soi ou dans les composteurs partagés. Il est à noter que grâce notamment à l'investissement de nombreux bénévoles, le Chambon est probablement la commune la plus avancée du territoire en termes de compostage collectif.
- Installer une haie sèche dans son jardin (pour les branchages et les déchets verts).
- Déposer en déchèteries les encombrants, toxiques, ferrailles, cartons et autres déchets non pris en charge par les collectes traditionnelles.

Des doutes sur le tri, sur les horaires de déchèterie, sur les jours de collecte ?

Consultez le site du SICTOM : **sictom-tence.fr**

Suivez également les actualités du SICTOM sur l'application ILLIWAP.

... Frédéric Roux

AVOIR UN CHIEN C'EST ÊTRE RESPONSABLE !



Les propriétaires de chiens ont des responsabilités et des devoirs qui leur permettent de vivre en bonne harmonie avec les habitants. Leur animal ne doit constituer ni une gêne ni un danger pour autrui. Un chien doit toujours rester sous le contrôle de son maître et être tenu en laisse.

Déjections canines :

Ces déjections canines qui agacent tout le monde !

Les espaces publics, les trottoirs et les entrées privées de la commune sont régulièrement salis par des déjections canines. Cette pollution favorise la prolifération de germes, nuit à l'hygiène publique et ternit l'image de notre cadre de vie.

Il est donc rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils en sont responsables et doivent, selon la réglemen-

tation, en assumer la propreté.

De ce fait, chaque propriétaire doit se munir de tout moyen nécessaire pour ramasser les déjections de son animal.

À noter que l'article R632-1 du Code pénal et les dispositions relatives à la salubrité publique assimilent les déjections canines abandonnées à des déchets. Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal sur la voie publique expose à une contravention. Selon la réglementation mise en place par la commune et les pouvoirs de police du maire, les sanctions peuvent être renforcées et **atteindre jusqu'à 450 €**.

Chacun est donc invité à adopter ce geste simple de civisme afin de préserver la propreté et la qualité de vie de tous les habitants de la commune.

... Nadia Lallemand

LE CHAMBON-SUR-LIGNON : UN TOURISME EN PLEINE ÉVOLUTION



Depuis plus d'un siècle, Le Chambon-sur-Lignon accueille des visiteurs venus chercher le calme, la nature et un art de vivre unique sur le plateau. Si son image de station de « tourisme santé » a longtemps façonné son identité touristique, le village a su évoluer au fil des décennies pour répondre aux nouvelles attentes des voyageurs. Aujourd'hui, il s'impose comme une destination où se rencontrent patrimoine, mémoire, activités de pleine nature, culture et qualité de vie.

Le Chambon-sur-Lignon n'est pas seulement un village de Haute-Loire : son nom évoque, bien au-delà de nos frontières, un patrimoine moral, historique, culturel et humaniste d'une portée universelle. Cette renommée s'est, également, forgée grâce au Collège Cévenol international, établissement pionnier qui,

jusqu'à sa fermeture, a incarné un idéal d'ouverture, de tolérance et d'éducation internationale.

Dans les années 1950, Le Chambon-sur-Lignon connaît un important essor touristique. Les familles viennent y passer plusieurs semaines dans les hôtels, les pensions de famille ou les colonies de vacances, attirées par le bon air du plateau, les forêts de sapins et un climat réputé bénéfique. Le tourisme est alors essentiellement estival, familial et médical.

Avec l'évolution des modes de vacances, les séjours se raccourcissent et les attentes des visiteurs changent. La commune adapte progressivement son offre en développant un large éventail d'activités dont : le golf, le tennis, la plage, les randonnées, le VTT, jusqu'aux trottinettes électriques, auxquels s'ajoute une programmation culturelle toujours plus

riche, avec des expositions, des spectacles, du cinéma. Cette diversification a permis au village de conserver son attractivité tout en séduisant de nouveaux publics.

Le tournant du tourisme de mémoire

L'ouverture du Lieu de Mémoire en 2013 marque une étape majeure dans l'histoire touristique du Chambon. La mise en lumière de l'engagement des habitants du plateau durant la Seconde Guerre mondiale donne une nouvelle dimension au village. Ce patrimoine mémoriel, fondé sur les valeurs de solidarité, de courage et d'humanité, attire désormais des visiteurs venus du monde entier et complète l'offre touristique traditionnelle.

Une économie essentielle pour le territoire

Aujourd'hui, le tourisme constitue l'un des principaux moteurs économiques du territoire. Selon les estimations du logiciel METT AURA, l'économie touristique des six communes du Haut-Lignon représente environ 11 millions d'euros pour l'hébergement marchand et 5,8 millions d'euros pour l'hébergement non marchand, (les résidences secondaires). La taxe de séjour perçue sur l'ensemble du Haut-Lignon atteint 89 000 euros en 2025, témoignant de l'importance de cette activité pour les finances locales. Le Chambon-sur-Lignon occupe naturellement une place centrale dans cette dynamique et joue un rôle majeur dans l'économie touristique du territoire.

Les recettes issues de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe foncière acquittée par les particuliers et les entreprises, ainsi que de la taxe de séjour, contribuent au financement des services publics et des équipements dont bénéficie l'ensemble des habitants.

Les hébergements touristiques

La commune du Chambon dispose d'une capacité d'accueil diversifiée : 821 résidences secondaires, 82 chambres en hôtellerie classée, 21 logements en résidences de tourisme, 64 meublés de tourisme, 4 centres d'hébergement de groupes, 22 chambres d'hôtes.

L'Office de tourisme du Haut-Lignon enregistre lui aussi une fréquentation soutenue. En 2025, le bureau du Chambon-sur-Lignon a accueilli près de 17 393 visiteurs, celui de Tence environ 8 652 personnes et celui du Mazet-Saint-Voy 1 167 visiteurs.

L'impact du tourisme va bien au-delà de ces chiffres. Sans lui, notre territoire ne compterait probablement pas autant d'artisans, de commerces, d'hôtels (même si beaucoup ont malheureusement disparu), de restaurants, d'équipements sportifs et culturels, ni les nombreux emplois qui en dépendent.

À l'inverse, sans cette offre de services, le territoire attirerait beaucoup moins de visiteurs : les deux sont intimement liés.

Un village vivant qui attire

Le succès touristique du Chambon-sur-Lignon ne repose pas uniquement sur la qualité de ses infrastructures ou la beauté de ses paysages. Il est avant tout le reflet d'un village dynamique et animé, où la vie se poursuit tout au long de l'année.

Si la commune séduit autant de visiteurs, c'est parce qu'elle a su préserver son authenticité et son caractère vivant. Les habitants, par leur engagement, leurs initiatives et leur sens de l'accueil, contribuent chaque jour à cette attractivité qui fait du Chambon-sur-Lignon une destination reconnue.

Préparer l'avenir

Pour autant, rien n'est acquis. Le développement touristique exige une adaptation permanente.

Les générations précédentes ont construit, année après année, un village accueillant, dynamique et attractif. Il appartient désormais aux acteurs locaux de poursuivre cet effort, d'innover et d'imaginer de nouvelles offres afin de répondre aux attentes des visiteurs de demain.

Le tourisme est aujourd'hui bien plus qu'une activité saisonnière. Il est devenu un véritable levier de développement économique et social pour l'ensemble du territoire. Cette vitalité séduit de nombreuses familles qui choisissent de s'y installer ou d'y revenir régulièrement.

Le Chambon-sur-Lignon dispose d'atouts solides. Son patrimoine naturel préservé, son histoire singulière, son offre sportive et culturelle ainsi que l'engagement de ses habitants constituent les fondements d'un tourisme durable.

Le défi consiste désormais à accompagner cette évolution sans perdre ce qui fait l'identité profonde du village.

À l'heure où de nombreuses destinations cherchent à se réinventer, Le Chambon-sur-Lignon démontre qu'un territoire peut construire durablement son attractivité en s'appuyant sur ses habitants, son histoire et la préservation de son environnement. C'est sans doute là que réside aujourd'hui sa plus grande force.

Les principaux défis des prochaines années sont clairement identifiés : attirer une clientèle plus jeune, développer un tourisme réparti sur l'ensemble de l'année et poursuivre une démarche respectueuse de l'environnement.

... Pascale Blanc

LE CHAMBON-SUR-LIGNON CONTINUE DE SE REINVENTER !

**NOUVELLES
INSTALLATIONS**

Une commune vivante, ce sont avant tout des femmes et des hommes qui osent entreprendre.

Ces derniers mois, trois nouvelles enseignes sont venues enrichir la vie locale :

- **La Gargouille**, qui a redonné vie à un lieu emblématique du village en faisant le pari de la convivialité et de l'animation. (Le Progrès)
- **La pâtisserie La Jonquille**, qui régale déjà les gourmands avec son savoir-faire et ses créations.

▪ **Une nouvelle poterie-café**, un concept original où artisanat, créativité et moments de partage se rencontrent.

Chaque ouverture est une bonne nouvelle. Elle crée de l'activité, renforce l'attractivité du Chambon et participe à faire vivre notre centre-bourg tout au long de l'année.

Souhaitons à ces commerçants une belle réussite et invitons chacun à pousser leurs portes. Consommer local, c'est faire vivre notre village.

... **Nadia Lallemant**

LE CHAMBON-SUR-LIGNON ACCUEILLE L'ÉLITE MONDIALE DU TENNIS JUNIORS

Du 26 septembre au 10 octobre 2026, le Tennis Club du Chambon-sur-Lignon sera une nouvelle fois le théâtre d'un rendez-vous incontournable du tennis international avec l'organisation du Tournoi International ITF World Tennis Tour Juniors U18.

Durant quinze jours, le Domaine du Fraisse vibrera au rythme des échanges entre les meilleurs espoirs du tennis mondial. Cette compétition, inscrite au calendrier officiel de l'ITF, constitue une étape importante dans le parcours de jeunes joueurs et joueuses âgés de moins de 18 ans, souvent promis aux plus

hautes carrières du circuit professionnel.

Ouvert gratuitement au public, ce rendez-vous sportif est l'occasion pour les passionnés de tennis, les familles et les curieux de découvrir les champions de demain. Entre intensité des rencontres, fair-play et convivialité, tous les ingrédients seront réunis pour faire de cette édition 2026 une grande fête du tennis.

Le Tennis Club du Chambon-sur-Lignon donne ainsi rendez-vous aux amateurs de sport **du 26 septembre au 10 octobre** pour deux semaines de spectacle, d'émotions et de performances de haut niveau au cœur du Haut-Lignon.

... **Pascale Blanc**

ANIMATIONS 1^{ERE} PARTIE DE L'ANNÉE

Remerciements aux bénévoles, associations, organisateurs d'événements culturels ou sportifs, commerçants, ainsi qu'aux agents : des services municipaux, de la mairie, des médiathèques, de l'office du tourisme et au Lieu de Mémoire et de la piscine. Par votre énergie, votre disponibilité, votre professionnalisme et votre engagement, vous contribuez chaque jour à faire vivre notre commune.

Petit clin d'oeil :

Le comité d'organisation de l'Ardéchoise, ce collectif de bénévoles qui, sans être constitué en association, se mobilise chaque année pour animer et décorer le village, tout en réservant un accueil chaleureux aux cyclistes sur la place de la Fontaine.

Nos commerçants qui, par leur dynamisme, proposent de nombreux événements culturels, et autres formes d'animations destinées aux adultes comme aux enfants. Leur implication participe pleinement à l'attractivité et à la vitalité de notre commune.

Les élus de la municipalité qui, à la suite de l'annulation du feu d'artifice, ont eu l'excellente initiative d'installer un écran géant afin de permettre à chacun

de partager ensemble le match France-Espagne dans une ambiance festive et conviviale.

L'association Loz'Art qui, chaque été, organise à deux reprises un marché d'artisans d'art sur la place de la Fontaine. Cet événement qui met en lumière le talent, le savoir-faire et la créativité de nombreux exposants a drainé environ 500 personnes le 25 juillet. Les jeunes organisateurs du festival Résilience qui, depuis cinq ans, portent avec passion, sérieux et rigueur ce rendez-vous musical devenu incontournable. Grâce à leur investissement, ce festival rassemble la jeunesse de notre territoire, mais aussi un public toujours plus nombreux.

Ama-Théâtre qui, depuis 1997, fait vivre le théâtre amateur au Chambon-sur-Lignon. En proposant des représentations en hiver comme en été, cette association contribue, à sa manière, depuis près de trente ans à l'animation culturelle de notre commune et à la découverte du spectacle vivant.

Grâce à vous tous, notre village demeure vivant, accueillant et riche de ces moments de rencontre, de culture, de solidarité et de convivialité qui font le bonheur des habitants comme des visiteurs.

... **Pascale Blanc**

6 X 6 PARCOURS PHOTOGRAPHIQUE RUE NEUVE

Le projet d'exposer de la photographie en reliant les 6 villages de la Communauté de communes du Haut-Lignon est né en 2021. L'objectif étant de faire découvrir des œuvres remarquables, de photographes de renom ou moins connus du grand public. La Communauté de communes du Haut-Lignon a la chance de compter parmi ses partenaires des musées, des galeries et de nombreux acteurs du territoire pour proposer une série de rencontres (conférences, ateliers artistiques, projection cinéma...).

Chaque année, 6 expositions soit en intérieur dans des lieux atypiques, ou en extérieur, sont choisies et installées autour d'un thème. Cette année, le parcours photographique, *Où commence le ciel* a été conçu autour de la thématique des nuages et

du ciel. L'œuvre de 4 photographes de renommée internationale est proposée (le japonais Yamamoto Masao, le britannique Michael Kenna, Marc Riboud et Joséphine Michel), 6 artistes viennent compléter le casting : Hervé Nègre, Agathe Waechter, Dominique Berta, Georges Auclair, Clément Bransiani et Michel Lombard.

Le parcours a reçu 12 500 visiteurs en 2025 ; il vient d'être labellisé par le ministère de la culture dans le cadre du Bicentenaire de la photographie.

... **Fabienne Dupré**

Je tiens à remercier chaleureusement Shams Boukhechem, qui s'est occupé de la galerie au mois de juillet avec un grand professionnalisme. Il a également assuré la préparation des animations sur la place et a présenté l'exposition au Sous-Préfet de main de maître. Son engagement, son sérieux et son investissement ont largement contribué à la réussite de ces événements. Un grand merci à lui !

... **Pascale Blanc**

AURÉLIEN GAUTHERIE : LAURÉAT DU PRIX DU PREMIER ROMAN

6^e édition pour ce prix créé en 2021 par la municipalité du Chambon-sur-Lignon à l'initiative de Denise Vallat qui nous a accompagné encore cette année.

Le jury composé d'une vingtaine de lectrices et lecteurs s'est réuni vendredi 19 juin sous la présidence de Pascale Blanc adjointe à la culture pour choisir le-la lauréat-e au sein d'une sélection de sept livres retenus parmi près d'une trentaine de premiers romans parus en début d'année.

C'est le livre d'Aurélien Gautherie « L'enfant du vent des Féroé » publié aux éditions Noir sur Blanc dans la collection Notabilia qui succède cette année à Sophie Demange pour « Les Bouchères ».

Chaque membre du jury devait présenter ses 3 premiers choix parmi la sélection.

Dans le trio de tête sont arrivés respectivement en 2^e et 3^e position « Le Sigisbée » de Mathilde Desachée paru aux Éditions Finitude et « Après la neige » de Frédéric Abergel édité chez « Les Presses de la Cité ».

Le choix de L'enfant du vent des Féroé :

Le jury a été touché par la poésie, l'originalité de ce très beau livre. La construction, le style nous emportent dans cette histoire d'amour filial avec beaucoup de délicatesse.

Ce livre nous parle de deuil, mais aussi de vie rude dans ses îles où le vent et la mer dominant.

Les différentes voix du récit retracent cette histoire à la manière d'un conte.

L'auteur :

Aurélien Gautherie est diplômé en sciences de l'Antiquité, philosophie et ethnologie, il enseigne les lettres classiques à Strasbourg.

Le prix devrait être remis à Aurélien Gautherie lors des prochaines « 24 heures du Livre » qui auront lieu les **16 et 17 octobre 2026**.



En attendant cette manifestation, belles lectures !

... Elizabeth Postic

UN NOUVEAU FESTIVAL AVANT LES FÊTES

1 2 3 4
5
RENCONTRES

Parfois un peu tristounette, la période qui court des vacances de Toussaint à celles de Noël, non ? C'est pourquoi Simon et Jean-François Manier ont décidé de lancer cette année à L'Arbre vagabond la 1^{ère} édition d'un festival qu'ils ont nommé « **Avant les fêtes** ». Une suite de cinq rencontres tous les dimanches à 17 heures entre le 15 novembre et le 13 décembre où l'on pourra découvrir aussi bien un vigneron, qu'une musicienne, qu'une comédienne, qu'un créateur. Histoire d'avancer joyeusement vers les fêtes de fin d'année. Le programme complet sera disponible en septembre aux Offices de tourisme du Plateau et sur le site de L'Arbre vagabond.

... Jean-François Manier

LE CCAS QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un organisme public présent dans la plupart des communes françaises. Il a pour mission d'aider les habitants qui rencontrent des difficultés sociales, financières ou administratives. Il est composé de 8 membres élus et 8 membres non élus.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaite informer les habitants d'une évolution progressive des critères d'attribution du colis de Noël destiné aux personnes âgées.

Jusqu'à présent, ce dispositif concernait les habitants à partir de 70 ans. Toutefois, dans un contexte de contraintes financières et de budget communal limité, il a été décidé par le CCAS, lors de sa rencontre du 1^{er} juin 2026, d'adapter progressivement ce seuil d'âge. À compter de l'année prochaine, l'âge minimum sera relevé de manière progressive, à raison d'une année supplémentaire chaque année, selon le calendrier suivant :

- **2027** : bénéficiaires âgés de 71 ans et plus
- **2028** : bénéficiaires âgés de 72 ans et plus
- **2029** : bénéficiaires âgés de 73 ans et plus
- **2030** : bénéficiaires âgés de 74 ans et plus
- **2031** : bénéficiaires âgés de 75 ans et plus

Cette évolution permettra d'atteindre progressivement le seuil fixé à 75 ans, tout en laissant le temps à chacun de s'adapter à ce changement.

Cette décision, bien que difficile, s'inscrit dans une volonté de préserver l'équilibre des finances communales, tout en maintenant une action sociale de qualité en faveur des publics les plus fragiles.

Le CCAS reste pleinement mobilisé pour accompagner les habitants et continuer à proposer des actions solidaires adaptés aux besoins de la population.

Il a récemment mis en place une nouvelle organisation pour le fonctionnement de la Banque alimentaire, avec un double objectif : améliorer le service aux bénéficiaires tout en maîtrisant les dépenses.

Désormais, les approvisionnements sont directement effectués auprès du siège départemental de la Banque alimentaire, près du Puy. Cette organisation permet de réduire de façon très significative les coûts (avec un budget quasiment divisé par 10 par rapport à l'année 2025) tout en permettant une variété et une qualité des produits incontestables.

Il est rappelé que la Banque alimentaire n'a pas vocation à se substituer aux Restos du cœur mais apporte un soutien ponctuel, destiné à des familles confrontées à des difficultés passagères. Les orientations se font uniquement par les assistantes sociales intervenant sur le secteur.

À travers cette nouvelle organisation, le CCAS réaffirme sa volonté d'agir efficacement en faveur des publics fragiles, tout en garantissant une gestion responsable des deniers publics.

... Odile Chareyron & Isabelle Dardelet

TRAVAUX VOIRIE ET CHEMINS



Conformément aux annonces qui ont été faites par M. le maire, le budget de la commune ne permet pas d'envisager d'importants travaux de voirie.

Toutefois, nous avons réalisé la remise en état de différents chemins : de la Suchère à Sauron ; la Naute ; les Vernes ; le Pau, Arcelet ; Sicabonnel ; les Chatoux ; Chareyrial ; La Bâtie de Cheyne ; Manisolle ; la confiserie de Cheyne, chemin de la Riaille du Chomor, chemin du Cros Lallier, chemin du Pertuis, chemin des Fourches, chemin du Fouzalloux, chemin des Roberts. La réfection du pont de Sauron devrait démarrer à la fin de l'été ainsi que le chemin de la Scie.

Les services techniques veillent tout particulièrement à la propreté du village, nettoyage des voies et des trottoirs, débroussaillage des talus et des bordures de voies. Une attention particulière est portée sur les points de recyclage. En effet, il est malheureusement très fréquent de constater le dépôt de sacs remplis de détritux au pied des colonnes de recyclage, qui finissent éventrés par des animaux errants.

... Jean-Marc Brottes / Mickaël Suchail

Venez profiter d'ateliers gratuits pour vous initier ou vous perfectionner au numérique

Ouverts à tous les seniors
de 55 ans et +

Au Chambon sur Lignon



Pour tous renseignements : Tél : 04-75-30-26-60 accueil@cscodysee.fr
centre socioculturel de Saint-Agrève « l'Odyssée »



AG2R LA MONDIALE

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

LE MOT DU GROUPE MINORITAIRE

Les élections municipales ont ouvert une autre page pour notre village. Nous voulons d'abord saluer celles et ceux qui se sont rendus aux urnes, et nous remercions plus particulièrement les électrices et les électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Celle-ci nous oblige. Avec notre groupe de cinq élus, nous essaierons de l'honorer ces sept prochaines années. Nous ferons scrupuleusement notre part de travail, d'analyse et de bilan.

Nous porterons vos voix au conseil municipal avec responsabilité, avec conviction et en conformité avec nos valeurs. Quand les décisions iront dans le bon sens pour notre village nous les soutiendrons, sinon nous nous y opposerons, arguments à l'appui.

Durant les premières semaines de cette nouvelle mandature, la nouvelle majorité a su faire preuve de transparence dans les décisions qui ont été précises, ce que nous ne pouvons qu'encoura-

ger. Plusieurs commissions dont le CCAS se sont plusieurs fois réunies. D'autres malheureusement n'ont toujours pas programmé de réunion, malgré des demandes répétées de notre part.

Le 11 juin dernier, l'audit financier commandé par la majorité est venu confirmer ce que nous n'avions cessé de dénoncer lors de la mandature précédente. L'heure est bel et bien à la rigueur budgétaire mais elle ne doit pas se faire au détriment des enfants, de nos aînés ou des personnes dans le besoin. Ainsi, les bourses Schwam destinées aux étudiants ont été abandonnées, alors que dans le même temps les indemnités des élus ont été augmentées.

N'hésitez pas à venir échanger avec nous. Notre permanence mensuelle a lieu le premier samedi de chaque mois à la mairie de 10h00 à 12h00. Nous vous y attendons nombreux.

... Chantal Crouzet, Pascale Maret, Frédéric Roux, Antonio Savini et Thibaut Valla



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Directeur de la publication : Jean-Noël Souvignet - Rédaction : Commission journal

Tirage : 2 300 exemplaires - Dépôt légal et publication : août 2026 - Crédit photos : mairie, ELS.

Conception et réalisation : ELS Communication - Tél. 06 66 22 35 03 - Impression : Impact'imprimerie

À noter : afin d'accompagner cette nouvelle formule, certaines rubriques n'apparaissent pas dans ce numéro.

Retrouvez les Numéros utiles et l'État civil dans notre prochaine édition.